

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 30 juin 2015 à Champagnole

Nombre de délégués : 60
Nombre de présents : 49
Nombre de votants : 49
Date de la convocation : 27 mai 2015
Date d'affichage : 8 juin 2015

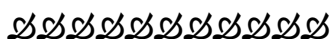
Présents : MM. PERNOT, HUGON Rémi, WERMEILLE, SAILLARD, BLONDEAU Gilbert, GIRAUD, CUSENIER, BONJOUR, MME MARTIN Chantal., MM. BREUIL, DUSSOUILLEZ, MMES DELACROIX, BENOIT, M. GRENIER, MMES TBATOU, DOUARD, ROUSSEAU, MM. VUILLEMIN, DUPREZ, LENG, RAGOT, VIONNET, MME MAÎTREJEAN, M. TOURNIER suppléant, MM. AUTHIER, BOURGEOIS, MOREL Gilles, MME LECOULTRE, MM. PETETIN, MOREL Jean-Pierre, RACLE, LEMAIRE, HUGON Jacques, MME NICOD suppléante, MM. GRANDVUINET, GIRARDOT, CART-LAMY, CUBY Claude, PIDOUX, MASNADA, DODANE, MME COMTE, MM. DENISET, GAVIGNET, MME DACLIN suppléante et M. BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DOLE, THEVENIN, SCHNEITER, METRA, BLONDEAU Olivier, BESANÇON, CHARTIER, CAPELLI et DAVID.

Excusés : MME DEL DO, M. TRIBUT, MMES MONNET, FANTINI, MM. GUYON, VOISIN, CICOLINI, MME VILLEMAGNE, M. MOUREY Alain, MME CRETENET, MM. CUBY Alain et MENNETRIER Philippe.

Secrétaire de séance : M. Claude GIRAUD.

Présents à titre consultatif : MM. Olivier BAUNE, Erwan BATAILLARD et Guillaume CLOUARD.



M. PERNOT accueille le Conseil Communautaire dans la nouvelle salle du conseil communautaire au sein du bâtiment « Le Jouef » et rappelle l'ordre du jour de la séance.

2015.6.1. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget Général 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget Général par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.2. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget Assainissement Collectif Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement Collectif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget Assainissement Collectif par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.3. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget Assainissement Autonome Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget Assainissement Autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement Autonome,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget Assainissement Autonome par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.4. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget Abattoir Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget Abattoir par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.5. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget Centre Autistes Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Centre Autistes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget Centre Autistes par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.6. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget ZA Equevillon Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Equevillon,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget ZA Equevillon par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.7. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget ZA La Planchette Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA La Planchette,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget ZA La Planchette par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.8. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget ZA Montrond Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Montrond,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget ZA Montrond par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.9. Approbation du Comte de gestion du comptable. Budget ZA Sirod Année 2014

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du Budget ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Sirod,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Budget ZA Sirod par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015.6.10. Approbation du Compte Administratif. Budget Général. Année 2014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Général dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Général Champagne Porte du Haut Jura

Résultats reportés		0,00		113 345,66	0,00	113 345,66
Opérations de l'exercice	5 898 374,04	6 852 257,77	5 574 748,55	4 380 494,56	11 473 122,59	11 232 752,33
TOTAUX	5 898 374,04	6 852 257,77	5 574 748,55	4 493 840,22	11 473 122,59	11 346 097,99
Résultats de clôture		953 883,73	1 080 908,33		127 024,60	
Restes à réaliser			8 259 276,13	8 387 100,33	8 259 276,13	8 387 100,33
TOTAUX CUMULES	5 898 374,04	6 852 257,77	13 834 024,68	12 880 940,55	19 732 398,72	19 733 198,32
RESULTATS DEFINITIFS		953 883,73	953 084,13			799,60

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Général.

2015.6.11. Approbation du Compte Administratif. Budget Assainissement Collectif. Année 2014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Assainissement Collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Assainissement Collectif

Résultats reportés			1 321 494,46		1 321 494,46	
Opérations de l'exercice	961 104,44	919 638,94	2 101 126,67	2 619 016,70	3 062 231,11	3 538 655,64
TOTAUX	961 104,44	919 638,94	3 422 621,13	2 619 016,70	4 383 725,57	3 538 655,64
Résultats de clôture	41 465,50		803 604,43		845 069,93	
Restes à réaliser			536 338,50	1 380 403,00		
TOTAUX CUMULES	961 104,44	919 638,94	3 958 959,63	3 999 419,70	4 920 064,07	4 919 058,64
RESULTATS DEFINITIFS	41 465,50			40 460,07	1 005,43	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement Collectif.

2015.6.12. Approbation du Compte Administratif. Budget Assainissement Autonome. Année 2014

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Assainissement Autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Assainissement Autonome

Résultats reportés		19 837,19	8 252,40			11 584,79
Opérations de l'exercice	51 370,86	51 048,65		9 530,04	51 370,86	102 419,51
TOTAUX	51 370,86	70 885,84	8 252,40	9 530,04	59 623,26	80 415,88
Résultats de clôture		19 514,98		1 277,64		20 792,62
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	51 370,86	70 885,84	8 252,40	9 530,04	59 623,26	80 415,88

RESULTATS DEFINITIFS		19 514,98		1 277,64		20 792,62
-------------------------	--	-----------	--	----------	--	-----------

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement Autonome.

2015.6.13. Approbation du Compte Administratif. Budget Abattoir. Année 2014

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Abattoir

Résultats reportés		3 649,15		463 788,40	0,00	467 437,55
Opérations de l'exercice	133 970,03	212 811,14	110 232,98	66 571,00	244 203,01	279 382,14
TOTAUX	133 970,03	216 460,29	110 232,98	530 359,40	244 203,01	746 819,69
Résultats de clôture		82 490,26		420 126,42		502 616,68
Restes à réaliser			62 058,00		62 058,00	0,00
TOTAUX CUMULES	133 970,03	216 460,29	172 290,98	530 359,40	306 261,01	746 819,69
RESULTATS DEFINITIFS		82 490,26		358 068,42		440 558,68

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Abattoir, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote.

2015.6.14. Approbation du Compte Administratif. Budget Centre Autistes. Année 2014

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Centre Autistes

Résultats reportés		30 717,93	96 668,71			-65 950,78
Opérations de l'exercice	187 525,09	282 308,70	126 134,25	96 668,71	313 659,34	378 977,41
TOTAUX	187 525,09	313 026,63	222 802,96	96 668,71	410 328,05	409 695,34
Résultats de clôture		125 501,54	126 134,25		632,71	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	187 525,09	313 026,63	222 802,96	96 668,71	410 328,05	409 695,34
RESULTATS DEFINITIFS		125 501,54	126 134,25		632,71	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget Centre Autistes.

2015.6.15. Approbation du Compte Administratif. Budget ZA Equevillon. Année 2014

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget ZA Equevillon

Résultats reportés	125 842,26			113 211,05	12 631,21	
Opérations de l'exercice	227 692,96	232 126,96	431 697,37	426 960,74	659 390,33	659 087,70
TOTAUX	353 535,22	232 126,96	431 697,37	540 171,79	672 021,54	659 087,70
Résultats de clôture	121 408,26			108 474,42	12 933,84	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	353 535,22	232 126,96	431 697,37	540 171,79	785 232,59	772 298,75
RESULTATS DEFINITIFS	121 408,26			108 474,42	12 933,84	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget ZA Equevillon.

2015.6.16. Approbation du Compte Administratif. Budget ZA La Planchette. Année 2014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget ZA La Planchette

Résultats reportés	34 204,07		293 522,83		327 726,90	
Opérations de l'exercice	679 323,97	785 704,95	848 952,87	802 034,84	1 528 276,84	1 587 739,79
TOTAUX	713 528,04	785 704,95	1 142 475,70	802 034,84	1 856 003,74	1 587 739,79
Résultats de clôture		72 176,91	340 440,86		268 263,95	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	713 528,04	785 704,95	1 142 475,70	802 034,84	1 856 003,74	1 587 739,79
RESULTATS DEFINITIFS		72 173,91	340 440,86		268 263,95	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget ZA La Planchette.

2015.6.17. Approbation du Compte Administratif. Budget ZA Montrond. Année 2014

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget ZA Montrond

Résultats reportés		80 000,00	42 869,03			37 130,97
Opérations de l'exercice	57 749,03	57 749,03	57 749,03	42 869,03	115 498,06	100 618,06
TOTAUX	57 749,03	137 749,03	100 618,06	42 869,03	115 498,06	137 749,03
Résultats de clôture		80 000,00	57 749,03			22 250,97
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	57 749,03	137 749,03	100 618,06	42 869,03	158 367,09	180 618,06
RESULTATS DEFINITIFS		80 000,00	57 749,03			22 250,97

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget ZA Montrond.

2015.6.18. Approbation du Compte Administratif. Budget ZA Sirod. Année 2014

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget ZA Sirod

Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	6 420,00	22 846,00	6 420,00	6 420,00	12 840,00	29 266,00
TOTAUX	6 420,00	22 846,00	6 420,00	6 420,00	12 840,00	29 266,00
Résultats de clôture		16 426,00	0,00			16 426,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	6 420,00	22 846,00	6 420,00	6 420,00	12 840,00	29 266,00
RESULTATS DEFINITIFS		16 426,00	0,00			16 426,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2014 du Budget ZA Sirod.

2015.6.19. Budget Général. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

953 883,73 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	953 883,73 €
B Résultat antérieurs reportés	

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	953 883,73 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	1 080 908,33 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	127 824,20 €
Besoin de financement	953 084,13 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	953 084,13 €
AFFECTATION =C=G+H	953 883,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	953 084,13 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	799,60 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2015.6.20. Budget Assainissement Collectif. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

41 465,50 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	0.00 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	803 604,43 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	844 064,50 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	0,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	41 465,50 €

2015.6.21. Budget SPANC. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 19 514,98 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	1 277,64 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
	19 514,98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2015.6.22. Budget Abattoir. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président, étant précisé par ailleurs que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 82 490,26 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
	0.00 €

D 001 (besoin de financement)	420 126,42 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	-62 058,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0,00 €
AFFECTATION =C=G+H	82 490,26 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	82 490, 26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2015.6.23. Budget Centre Autistes. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

125 501,54 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 783,61 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 717,93 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	125 501,54 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	126 134,25 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	126 134,25 €
AFFECTATION =C=G+H	125 501,54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	125 501,54 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2015.6.24. Décisions modificatives. Affectation du résultat 2014 et intégration des restes à réaliser.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe WERMEILLE, Vice-président aux Finances et Organismes partenaires,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote concernant l'approbation de la DM1 du Budget Abattoir,

☞ **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

Feuillet n°1	Délibération 2015.6.24	Décision Modificative n°1/2015	Budget Général
Feuillet n°2	Délibération 2015.6.25	Décision Modificative n°1/2015	Budget Assainissement Collectif
Feuillet n°3	Délibération 2015.6.26	Décision Modificative n°1/2015	Budget Assainissement Autonome
Feuillet n°4	Délibération 2015.6.27	Décision Modificative n°1/2015	Budget Abattoir
Feuillet n°5	Délibération 2015.6.28	Décision Modificative n°1/2015	Budget Centre pour Autistes
Feuillet n°6	Délibération 2015.6.29	Décision Modificative n°1/2015	Budget ZA Equevillon
Feuillet n°7	Délibération 2015.6.30	Décision Modificative n°1/2015	Budget ZA La Planchette
Feuillet n°8	Délibération 2015.6.31	Décision Modificative n°1/2015	Budget ZA Montrond
Feuillet n°9	Délibération 2015.6.32	Décision Modificative n°1/2015	Budget ZA Sirod

Délibération 2015.6.24 Budget Général

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chap.	article	fonct.	libellé	Montant	chap.	article	fonct.	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	1 080 908,33					
20	2031	213	MO GS Boulevard	43 438,69	10	1068	01	Affectation du résultat	953 084,13
	2031	020	Etude faisabilité Modélisme ferroviaire	18 810,00					
	2031	020	Schéma directeur déplacements doux	10 666,50	10	10222	01	FCTVA	1 510 000,00
	2031	020	MO Tourbière d'Andelot	9 555,00	13	1321	413	Subv FNADT et DETR centre aquatique	920 000,00
	2031	413	MO centre aquatique	511 271,58	13	1321	213	Subv GS Fresse	442 093,40
	2031	020	Animation OPAH	112 980,00	13	1321	020	Subv FNADT et DETR dinosaures	35 000,00
	2051	020	Logiciel GF RH	15 600,07	13	1322	413	Subv Région centre aquatique	958 561,00
					13	1322	020	Subv DREAL Région dinosaures	10 000,00
21	2128	020	Protection site dinosaures	81 954,91	13	1323	413	Subv Département centre aquatique	1 250 000,00
	2135	020	Aménagement intérieur le Jouef	2 388,34	13	1323	020	Subv Département dpcmt doux	8 889,00
	2138	90	Constat amiante bâtiment Maraux	777,60	13	13241	213	Fonds concours GS Fresse	252 556,93
					16	1641	01	Emprunt centre aquatique	3 000 000,00
23	2313	413	Marchés travaux centre aquatique	6 120 225,29					
23	2313	213	Marchés travaux GS Fresse	1 331 608,15	27	27638		Rembt partiel avance ZA Equevillon	46 271,00
27	27638	01	Avances budget annexe ZA Equevillon	-46 284,00					
27	27638	01	Avances budget annexe ZA Montrond	-19 160,00					
27	27638	01	Avances budget annexe ZA Sirod	-16 426,00					
27	27638	81	Avances budget annexe ADS	25 080,00	021	021		Virement de la SF	-103 061,00
041	168751		Régul imputation erronée 2013	170 000,00	041	27638		Régul imputation erronée 2013	170 000,00
				9 453 394,46				TOTAL	9 453 394,46
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article		libellé	Montant	chapitre	article		libellé	montant
012	64131	81	Frais personnel ADS	47 975,00	70	70841	81	Mise à dispo personnel facturé ADS	47 975,00
67	6478	01	Subvention fcmt au budget ZA Equevillon	105 489,00	002	002	01	Excédent de fonctionnement reporté	800,00
022	022	01	Dépenses imprévues	-1 628,00					
023	023		Virement à la SF	-103 061,00					
			TOTAL	48 775,00				TOTAL	48 775,00

Délibération 2015.6.25 Budget Assainissement collectif

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
001	001	Déficit investissement reporté	803 605,00				
16	166	Refinancement 2 emprunts	535 115,00	16	166	Refinancement 2 emprunts	535 115,00
23	2315	Montrond réseau 2ème tranche	1 223,50	16	1641	Emprunt tvx inv 2014	404 000,00
				13	13111	Subv. AE Trav diverses communes	320 498,00
				13	1313	Subv. CG Trav diverses communes	120 790,00
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	-37 397,00
				16	1641	Emprunt nouveau 2015	-3 062,50
			1 339 943,50			TOTAL	1 339 943,50
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
002	002	Déficit fonctionnement reporté	41 466,00	70	70611	Redevance assainissement collectif	4 069,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-37 397,00				
			4 069,00			TOTAL	4 069,00

restes à réaliser 2014

Commentaires

Section d'investissement

La gestion 2014 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 40 460,07 € (restes à réaliser indus) et un déficit de fonctionnement de 41 465,50 €, soit un déficit global de 1 005,43 €

Les écritures sont équilibrées par la réduction du virement à la section d'investissement et l'inscription de recettes complémentaires à l'article 70611 et la réduction de l'emprunt 2015.

Délibération 2015.6.26 Budget Assainissement Autonome

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
21	2188	Divers matériel	10 000	001	001	Excédent reporté	1 278
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	8 722
			10 000			TOTAL	10 000
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	8 722	002	002	Résultat fonctionnement reporté	19 515
011	6152	Entretien et réparation	3 793				
011	617	Etudes et recherches	5 000				
022	022	Dépenses imprévues	2 000				
			19 515			TOTAL	19 515

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 1 277,64 € et un excédent de fonctionnement de 19 514,98 €, soit un excédent global de 20 792,62 €

Délibération 2015.6.27 Budget Abattoir

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
21	2154	Divers matériel et outillage	29 418	001	001	Résultat d'investissement reporté	420 127
23	2313	Travaux abattoir	32 640	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-3 590
21	2154	Matériel et outillage divers	58 069				
23	2313	Travaux abattoir	296 410				
			416 537	TOTAL			416 537
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
67	6718	Reversement entreprises suite sinistre	88 666	002	002	Résultat fonctionnement reporté	82 491
023	023	Virement à la section d'investissement	-3 590	75	757	Redevances versées par les fermiers	2 585
			85 076	TOTAL			85 076

restes à réaliser 2014

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 358 068.42 € (restes à réaliser inclus) et un excédent de fonctionnement de 82 490.26 €, soit un excédent global de 440 558.68 €

Le résultat d'investissement excédentaire est reporté en recette d'investissement, il est équilibré par l'inscription de travaux et de matériel supplémentaires

Le résultat de fonctionnement excédentaire est reporté en recettes de fonctionnement et s'équilibre par le reversement aux entreprises des sommes dues suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel, selon le détail ci-dessous :

- EURL TISSOT : 30.265,67
- €
- BBZ : 30.265,67
- €
- BETJ : 28.134,63 € soit un total de 88.665,97 €

Délibération 2015.6.28 Budget Centre Artistes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	126 135	10	1068	01	Affectation du résultat	125 502
					021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	633
				126 135	TOTAL				126 135
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant
023	023	01	Virement à la section d'investissement	633					
011	61522	524	Entretien des biens immobiliers	-633					
				0	TOTAL				0

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 126 134.25 € et un excédent de fonctionnement de 125 501.54 €, soit un déficit global de 632.71 €

Le déficit d'investissement est apuré par l'affectation de résultat à l'article 1068 en recette d'investissement et une augmentation du virement de la section de fonctionnement.

Délibération 2015.6.29 Budget ZA Equevillon

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant
					001	001	01	Excédent investissement reporté	108 475
16	168751		Rembt partiel avance budget général	46 271	021			Virement de la section de fonctionnement	-15 920
					16	168751		Avance du budget principal	-46 284
				46 271				TOTAL	46 271
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant
002	002	01	Déficit fonctionnement reporté	121 409	77	774	01	Subvention exceptionnelle	105 489
023			Virement à la section d'investissement	-15 920					
			TOTAL	105 489				TOTAL	105 489

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un excédent d'investissement de 108 474.42 € et un déficit de fonctionnement de 121 408.26 €, soit un déficit global de 12 933.84 €

L'excédent d'investissement permet de supprimer l'avance du budget général, de rembourser partiellement les avances des années antérieures, et de réduire le déficit de fonctionnement.

Le déficit de fonctionnement est équilibré par le virement à la section d'investissement et par une subvention exceptionnelle du budget général.

Globalement ces écritures sont nécessaires pour équilibrer les deux sections. La contribution du budget général s'élève à 12 934 € soit (105 489 - 46 284 - 46 271)

Délibération 2015.6.30 Budget ZA La Planchette

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	340 441	16	1641	01	Emprunt	268 264
					021			Virement de la section de fonctionnement	72 177
				340 441				TOTAL	340 441
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
023			Virement à la section d'investissement	72 177	002	002		Excédent de fonctionnement reporté	72 177
			TOTAL	72 177				TOTAL	72 177

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 340 440.86 € et un excédent de fonctionnement de 72 176.91 €, soit un déficit global de 268 363.95 €

Le déficit d'investissement est équilibré par l'inscription d'un emprunt prévisionnel et par un virement de la section de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement réduit le déficit d'investissement par le virement à la section d'investissement

Délibération 2015.6.31 Budget ZA Montrond

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant		
001	001	01	Déficit investissement reporté	57 750	021			Virement de la section de fonctionnement	80 000		
					16	168751		Subv budget général	-19 160		
					16	1641		Emprunt	-3 090		
				57 750					TOTAL	57 750	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant		
023			Virement à la section d'investissement	80 000	002	002	01	Résultat fonctionnement reporté	80 000		
				TOTAL	80 000					TOTAL	80 000

Commentaires

La gestion 2014 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 57 749.03 € et un excédent de fonctionnement de 80 000 €, soit un excédent global de 22 250.97 €

Le déficit d'investissement est apuré par un virement de la section de fonctionnement de 80 000 € qui permet de diminuer l'emprunt et de supprimer l'avance du budget général.

Délibération 2015.6.32 Budget Sirod

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant		
					001	001		Excédent d'investissement reporté	16 426		
					16	168751		Subv budget général	-16 426		
				TOTAL	0					TOTAL	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	Montant		
				TOTAL	0					TOTAL	0

2015.6.33. Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

L'article L224161 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

Après présentation du document, joint à la présente délibération,

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Montant TTC	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCCP Parc du Vallon **	3 rue Victor Bérard à Champagnole En Eclesches Sud En Eclesches Sud	AD 144 AD 437	2172 m2 665 m2	252 021,72 €	252 021,72 €	05/03/2013	26/04/2013
SCCP Parc du Vallon	3 rue Victor Bérard à Champagnole (bureau rez de jardin et parking) En Eclesches Sud En Eclesches Sud	AD 144 AD 437		203 075,78 €	243 690,94 €	10/10/2014	21/07/2014
SCCP Parc du Vallon	3 rue Victor Bérard à Champagnole (1er étage) En Eclesches Sud En Eclesches Sud	AD 144 AD 437		271 814,00 €	326 176,80 €	10/10/2014	21/07/2014
Ambulances Champagnolaise Maraux	5 rue Victor Bérard à Champagnole	AD 583 AD 585 AD 528	85 m2 1572 m2 156 m2	150 000,00 €	150 000,00 €	01/07/2014	10/10/2014
SARL Décolletage MOREL	Rue Alexandre Volta à Champagnole Les artisans	AH 141	3000 m2	350 000,00 €	350 000,00 €	10/06/2014	24/10/2014
SIVOS de la Fresse	1 Impasse du Gros Mont à Saint Germain en Mgne Le Gros Mont	ZE 91	7196 m2	1,00 €	1,00 €	12/11/2013	12/02/2014
Intégration Maison Bregand (ZA La Planchette)				182 678,25 €	182 678,25 €		
		TOTAL	14 846 m2	1 409 590,75 €	1 504 568,71 €		
** Pour mémoire acomptes faits sur l'exercice 2013 pour l'achat des nouveaux bureaux SCCP Parc du Vallon	3 rue Victor Bérard à Champagnole						
	En Eclesches Sud En Eclesches Sud	AD 144 AD 437	2172 m2 665 m2	841 474,80 €	1 006 403,86 €	05/03/2013	26/04/2013

Cessions immobilières ZA La Planchette

identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCI IMMOGEO	Champs de Bey Champs de Bey	AS 322 AS 329	495 m2 3544 m2	14 150,50 €	20/02/2014	11/07/2014
Ambulance Champagnolaise	Champs de Bey Champs de Bey	AS 337 AS 338	3235 m2 3464 m2	34 440,50 €	20/02/2014	05/06/2014
		TOTAL	10 738 m2	48 591,00 €		

2015.6.34. Adoption du Budget Primitif 2015. Budget annexe Service ADS (Autorisation Droit des Sols)

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Suite à la délibération du 2 juin 2015 adoptant la création d'un service d'instruction de demandes d'urbanisme et convention avec les communes, il est nécessaire de créer un nouveau budget annexe pour comptabiliser les charges du service ADS (Autorisation Droit des Sols).

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2015, du Budget Général,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Général,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	58 690 €	58 690 €
Section d'investissement	36 000 €	36 000 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2015.6.35. Acquisition d'une emprise foncière

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La SCI Au bois de Sapois (gérant : M. Jean VANDELLE) a mis en vente l'ensemble immobilier de l'ancienne scierie Bouvet, situé sur la route de Sapois à Champagnole, cadastré section AP n°106, 108 et 165.

Ce terrain d'environ 4ha permettrait à la Communauté de Communes de disposer d'une réserve foncière pour l'aménagement d'une zone d'activité. Le service des domaines a estimé la valeur vénale du terrain à 64.735 €, soit 1,63 € le m², sans tenir compte du bâtiment qui devra être démoli.

La SCI Au Bois de Sapois ayant été placée en liquidation, il est proposé d'autoriser le Président à adresser une proposition d'acquisition à Me Pascal GUIGON sur cette base, avec la condition suspensive de réaliser, avant la vente, l'évaluation du risque de pollution des sols et si nécessaire un diagnostic complémentaire avec investigations de terrain.

M. PERNOT précise qu'il vérifiera avant l'achat s'il n'y a pas de surfaces polluées. Il ne souhaite pas avoir le même problème qu'avec ERASTEEL.

M. AUTHIER demande quel sera le type de pollution sur le site d'une scierie.

M. CUBY répond que c'est le plus souvent le traitement du bois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de Communes, de l'ensemble immobilier cadastré section AP n°106, 108 et 165, dont la valeur vénale du terrain a été estimée par les Domaines à 64.735 €,

☞ **AUTORISE** le Président à adresser une proposition d'acquisition à Me GUIGON, sur cette base et selon les conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à conduire les investigations nécessaires au diagnostic relatif à la pollution éventuelle du site,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.36. ZA Montrond. Convention avec l'INRAP pour un diagnostic préventif archéologique

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Pour faire suite au dépôt de permis d'aménager de la future ZA MONTROND, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par arrêté préfectoral, prescrit un diagnostic d'archéologie préventive réalisé par l'opérateur historique l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

L'emprise de 196.070 m² sera fouillée par sondage à la pelle mécanique pour couvrir une surface de 8 à 10 % du terrain à diagnostiquer.

L'environnement proche de Montrond étant riche d'histoire et de sites archéologiques, il s'agira de confirmer ou d'infirmier l'existence de vestiges ou de niveaux archéologiques sur l'ensemble des parcelles situées dans l'assiette du projet.

Les sondages permettront d'évaluer l'étendue, la puissance stratigraphique, le degré de conservation et l'intérêt archéologique des vestiges ou niveaux archéologiques, de les caractériser si possible et de les remettre en perspective dans leur environnement archéologique.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention sans contrepartie financière avec l'INRAP pour le diagnostic d'archéologie préventif concernant la ZA Montrond.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** au vu des explications fournies ci-dessus, la signature avec l'INRAP, d'une convention sans contrepartie financière pour l'établissement d'un diagnostic d'archéologie préventif sur la ZA Montrond,

☞ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.37. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Après avis favorable du Bureau, réuni le 23 juin dernier, le tableau des effectifs du personnel doit être modifié afin de permettre la création du service ADS (Autorisations du droit des sols) et la création d'un poste à temps non complet (4/35^e) pour les actions de communication (Magazine, site internet, réseaux sociaux ...):

EMPLOI CREE	DATE D'EFFET	OBJET
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Temps complet	28/06/2015	Création service ADS

Adjoint administratif 2ème classe Temps complet	01/08//2015	Création service ADS
Attaché territorial 4/35e	01/09//2015	Service communication

M. PERNOT exprime sa colère d'assumer cette charge supplémentaire provenant de l'Etat alors que les dotations sont en baisse. Les communautés de communes partenaires font facturer le service au plus juste par les usagers pour limiter l'impopularité fiscale par les collectivités territoriales.

La baisse des dotations est une purge pour les communes et le Département alors que la Région et les communautés de communes sont préservées.

Certains ont un silence complice, il faut se faire entendre à l'AMF car les collectivités ne sont pas dépensières.

Il n'y a pas trop de coût de fonctionnement, car les investissements entraîneront du fonctionnement (c'est l'exemple de la crèche qui après sa construction nécessite beaucoup de personnel).

Pour le service ADS, les agents de l'Etat ne nous rejoignent pas. C'est l'Etat qui récupère le personnel car les compétences sont transmises obligatoirement mais pas le personnel.

M. PERNOT précise que le Préfet a proposé une assistance du fait du recrutement de deux agents contractuels. M. PERNOT complète qu'un encadrant (type avocat, juriste, urbaniste) sera recruté ultérieurement.

M. BAUNE précise que la moitié des conventions a été transmise par les communes.

M. WERMEILLE précise que l'état de la dette sera présenté en septembre avec une analyse des baisses des dotations.

M. BLONDEAU complète que le SIDEC a recruté 6 personnes pour accompagner les collectivités du fait du désengagement de l'Etat.

M. GRANDVUINET précise qu'il faut simplifier les actes pour faciliter le travail des secrétaires de mairie.

M. PERNOT répond qu'au Centre de Gestion du Jura les secrétaires remplaçantes pourront être formées et qu'un service mutualisé de secrétaires remplaçantes sera initié.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel présentée ci-dessus, suite à la création du service ADS (Autorisations du Droit des Sols)

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2015.6.38. Cité Administrative Le Jouef. Convention pour la mise à disposition de locaux

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Par courrier du 8 juin dernier, le SICTOM de la Région de Champagne, sollicite la mise à disposition d'un garage fermé au regard de l'évolution de ses équipements. Le lot n°24 n'étant pas utilisé pour les besoins de la Communauté de Communes, il sera proposé de le louer au SICTOM à compter du 1^{er} juillet en contrepartie d'un loyer mensuel de 45,00 € HT.

En outre, il convient également de louer au SICTOM 25% du local serveurs informatiques, soit 5,25 m² à 48,30 € HT par mois.

Par ailleurs, la SAS COFORET, dont le siège social est situé dans le Rhône, sollicite la mise à disposition d'un bureau supplémentaire au 1^{er} étage du bâtiment. COFORET loue déjà un bureau de 23,50 m² (lot n°50) en contrepartie d'un loyer mensuel de 297,75 € HT.

Il est proposé de mettre à disposition de COFORET un bureau de 14 m² (lot n° 48 en partie) avec un loyer mensuel de 177,38 € HT.

Le Conseil est donc invité à approuver ces conventions et autoriser le Président à les signer.

A la demande de M. SORDEL lors du dernier conseil communautaire M. GIRAUD a présenté le bilan des surfaces d'acquisitions et de location du bâtiment « Le Jouef »

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. SAILLARD S'abstient),

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec le SICTOM pour la mise à disposition d'un garage en contrepartie d'un loyer mensuel de 45,00 € HT, et par ailleurs, pour la location de 25% du local serveurs informatiques, en contrepartie d'un loyer mensuel de 48,30 € HT,

☞ **APPROUVE** l'avenant à la convention avec COFORET pour la location d'un bureau supplémentaire avec un loyer mensuel de 297,75 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ces conventions ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.39. OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Poursuite de l'OPAH communautaire dans une 4^{ème} année d'animation

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

► Vu la délibération N°2012.4.13 du 5 juin 2012 par laquelle le Conseil Communautaire décidait du lancement dans sa phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des deux Communautés de Communes de CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT JURA, et du PLATEAU DE NOZERROY;

► **Vu le bilan provisoire que présente l'OPAH au terme des trois premières années d'animation, avec près de 440 logements subventionnés pour un objectif initial global de 460 logements, démontrant une réelle dynamique en cours sur tout ce territoire en faveur de la réhabilitation du parc ancien, mais présentant cependant, sur le plan qualitatif, des résultats contrastés avec :**

- * près de 390 projets financés chez des propriétaires occupants aux ressources modestes, pour un objectif initial de 395, parmi lesquels :
 - 5 sorties d'insalubrités ;
 - 224 programmes d'économies d'énergie ;
 - **128 interventions pour l'autonomie des personnes dans leur logement.**

Mais dans le même temps :

- * 50 logements locatifs réhabilités, pour un objectif initial de 65 ...

► Considérant qu'alors que l'OPAH arrive au terme de ses trois premières années d'animation, il serait important de poursuivre le soutien à la dynamique en cours sur son territoire, avec une forte mobilisation des habitants et des élus autour de l'OPAH, et une montée en puissance des projets locatifs, en particulier dans les bourgs-centres du territoire ;

► Vu le Programme d'Action 2015 du délégataire des aides à la pierre couvrant son territoire, à savoir le Conseil Départemental du Jura, qui vise à soutenir prioritairement les projets des propriétaires occupants très modestes, ainsi que le traitement de l'habitat vacant très dégradé dans les pôles de proximité du département ;

► Validant les **objectifs qualitatifs qu'il s'agira d'atteindre au travers du financement de nouveaux projets, à savoir :**

- * **poursuivre la lutte contre les situations de précarité énergétique présentes chez les ménages de propriétaires du secteur les plus modestes, dans le cadre du programme national HABITER MIEUX ;**
- * **intensifier la lutte contre les situations de logements occupés insalubres ou très dégradés encore présentes ;**
- * **encourager les travaux indispensables à l'autonomie de la personne chez les ménages âgés du territoire directement concernés.**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **SOLLICITE** une prolongation de l'OPAH des deux Communautés de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura et du Plateau de Nozeroy pour une 4^{ème} année,

☞ **DECIDE** d'engager la tranche optionnelle N°1 du marché de suivi-animation de l'OPAH passé avec Jura Habitat en date du 11 juin 2012 pour un montant de 15.000 € HT (soit 18.000 € TTC) en part fixe d'animation, complété par une rémunération au dossier, selon les coûts unitaires fixés dans le marché complémentaire signé le 12 février 2014,

☞ **SOLLICITE** une subvention de l'ANAH sur cette mission de suivi-animation qui sera calculée, selon la réglementation Anah en vigueur pour l'ingénierie des opérations programmées,

☞ **VALIDE** le principe de poursuivre le financement des projets des propriétaires privés entrant dans le cadre des thématiques prioritaires de l'OPAH dans les conditions initialement arrêtées par la délibération N°2012.4.13 du Conseil communautaire du 5 juin 2012,

☞ **DECIDE** de mobiliser pour cela le solde de l'enveloppe de crédits communautaires initialement réservée pour l'OPAH à hauteur de 275 K€,

☞ **AUTORISE** le Président à finaliser les négociations avec la délégation départementale de l'Anah et le Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre, sur ces bases, et à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en place de cette 4^{ème} année d'OPAH, et en particulier l'avenant N°2 à la convention d'opération N°39-12-56 signée initialement le 9 juillet 2012,

☞ **S'ENGAGE** à inscrire le financement de cette prolongation de l'OPAH aux budgets primitifs des années concernées.

2015.6.40. Tourbière des Brures à Andelot en Montagne. Marché de travaux pour la réhabilitation

Rapporteur : M. Gilbert BLONDEAU

La tourbière de la Brure s'étend sur 33 hectares environ, au sud de la commune, au niveau du lieu-dit «Les Marais». Ce milieu humide est propriété communale sur les 2/3 de sa surface. La tourbière joue un rôle hydrologique primordial dans le stockage et l'épuration de l'eau avant son transfert dans le Bief d'Andelot. Il s'agit également d'un lieu de refuge, de reproduction et d'alimentation pour la faune sauvage.

Le diagnostic du site a révélé une altération importante du fonctionnement de la tourbière. En effet, un certain nombre d'actions anthropiques a impacté le fonctionnement naturel du site : exploitation de la tourbe, drainage, rectification des cours d'eau localisés à proximité de la zone humide et remblaiement. Ces travaux ont contribué à l'assèchement progressif du milieu. Aujourd'hui, les habitats du haut-marais originel ont quasiment disparu.

Pour mener à bien la gestion du site, l'objectif principal est de maintenir, voire accroître la richesse écologique de la tourbière et des milieux annexes et ainsi d'améliorer les fonctions de zone.

Cet objectif à long terme se décline dans le plan de gestion en trois sous-objectifs :

- limiter l'eutrophisation et améliorer la rétention de l'eau dans la tourbière,
- diversifier et réhabiliter certains habitats issus de la dégradation du haut-marais,
- entreprendre une redynamisation localisée du haut-marais.

Les travaux de réhabilitation fonctionnelle sur la tourbière des « Brures » consistent à réaliser la coupe de ligneux, la neutralisation des fossés de drainage et le comblement des fossés et de végétalisation.

Le projet est conduit depuis son origine par la Communauté de Communes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté et en collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental qui financent le projet à 80 %.

Le 28 avril 2015, une consultation a été publiée sur le profil acheteur de la Communauté de Communes et une publicité est parue dans la Voix du Jura.

A la remise des offres le 28 mai 2015 à 12h00, 2 entreprises ont soumissionné à l'opération dénommée ci-dessus.

Après analyse détaillée, et considérant les critères d'attribution, il sera proposé de retenir le GROUPEMENT FCE/ Arnaud Rusthul TP pour un montant de 85.209,70 € HT soit 102.251,64 € TTC.

M. BEZIN demande si les agriculteurs ont été consultés.

M. BATAILLARD répond qu'une concertation a été faite.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le marché de travaux d'un montant de 85.209,70 € HT à signer avec le Groupement FCE/ Arnaud RUSTHUL TP pour la réalisation du projet de réhabilitation de la tourbière des Brures à Andelot en Montagne,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce marché avec le Groupement FCE/ Arnaud RUSTHUL TP ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.41. Groupe scolaire du RPI Cize-Ney. Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Au regard du nouveau schéma d'organisation des écoles mis en place par la Communauté de Communes, il convient de procéder à la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de Cize afin d'accueillir les élèves de classes primaires installés dans les locaux vétustes à Ney. Les besoins à satisfaire sur la totalité de l'extension de l'école primaire sont les suivants :

- 2 salles de classes primaire de 70 m² chacune,
- 1 salle de motricité pouvant être coupé dans le futur pour réaliser une troisième classe 150 m²,
- 1 salle BCD : 30 m²,
- Sanitaires Filles/Garçons/Personnels : 30 m²,
- 1 salle des Professeurs : 12 m²,
- 1 bureau de Direction : 10 m²,
- Circulations dans le bâtiment (y compris vestiaires devant les 2 salles de classes + salle de motricité) : 50 m²,
- Locaux techniques et entretiens : 20 m²,
- Aménagement d'un préau et d'une cour de récréation : surface de la cours de récréation y compris préau : 200 m² et surface du préau : 80 m².

L'ensemble s'accompagne de restructuration légère dans la partie existante et construction neuve pour un budget estimé à 1.000.000 € HT travaux.

8 groupements d'Architectes ont répondu à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Après analyse des offres au regard des critères de choix prévus dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir l'offre présentée par le groupement Serge Roux Architectes pour un montant de 81 500 € HT soit 97 800 € TTC avec une mission de base avec EXE + missions complémentaires OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) + SSI (système de sécurité incendie).

M. DOLE demande s'il y a de l'amiante. M. WERMEILLE répond que c'est une complète restructuration et que l'amiante a été traitée auparavant.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le marché de maîtrise d'œuvre présenté ci-dessus, d'un montant de 81.500 € HT à signer avec le Groupement Serge ROUX Architectes concernant le projet de réhabilitation et d'extension du Groupe scolaire du RPI Cize-Ney,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce marché de maîtrise d'oeuvre avec le Groupement Serge ROUX Architectes ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.42. Rapports 2014 sur le prix et la qualité des services publics. Assainissement collectif et Autonome

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) précise qu'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport :

1. Caractérisation technique du service
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service
3. Indicateurs de performance
4. Financement des investissements
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Une synthèse des RPQS des services de l'assainissement collectif et autonome pour l'exercice 2014 est donc présentée.

Lorsque la compétence est intercommunale, le RPQS adopté est présenté par le Maire au Conseil Municipal, dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par l'article L1411-13 du CGCT, le rapport annuel d'exploitation réalisé par Véolia Eau pour 2014, dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public de l'assainissement collectif, est également à disposition du public et sera adressé par courriel dans chaque commune.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport 2014 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et autonome de la Communauté de Communes et du rapport d'exploitation réalisé par Véolia dans le cadre de la Délégation de Service Public d'assainissement collectif.

2015.6.43. ZA La Planchette. Travaux de voirie

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'installation de différentes entreprises nouvelles dans la ZA La Planchette à Champagnole permet le développement économique de notre territoire. Après les travaux de viabilisation et d'installation des entreprises, il est nécessaire d'aménager plus durablement les voiries et de créer les conditions d'une circulation sécurisée pour l'ensemble des modes de déplacement.

Le projet consiste à créer un trottoir, réaliser un corps de chaussée, permettre l'écoulement des eaux pluviales et remplacer le bi-couche existant par une couche de roulement appropriée.

Il a été procédé à une étude par le cabinet Olivier Colin et associés pour réaliser la fin du projet. Une consultation d'entreprises de travaux a été lancée par la Communauté de Communes le mercredi 3 juin 2015.

A la remise des offres le 19 juin 2015 avant 12h00, 5 entreprises avaient soumissionné à l'opération dénommée ci-dessus et les offres sont en cours d'analyse.

Après analyse des offres par le cabinet Olivier Colin et associés selon les critères d'attribution, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 88.362,55 € HT soit 106.055,06 € TTC et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la signature du marché de travaux avec l'Entreprise EIFFAGE, pour un montant de 88.362,55 € HT, concernant l'aménagement des voiries sur la ZA La Planchette, tel que présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce marché avec l'Entreprise EIFFAGE ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2015.6.44. Abattoir intercommunal. Avenant au contrat de délégation de Service Public (DSP)

Lors du Conseil Communautaire du 30 septembre 2014, le Conseil avait décidé de prolonger le contrat avec la SARL Viande Nature Jura pour la gestion de l'abattoir du 30 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015, afin de mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence préalable à la signature d'une nouvelle convention.

Dans sa séance du 14 avril dernier, le Conseil a autorisé le Président à mettre en œuvre la procédure nécessaire au renouvellement du contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion et l'exploitation de l'abattoir intercommunal pour une durée de 10 ans.

Cette procédure est en cours. A l'issue de la 1^{ère} phase d'appel à candidature, seule la SARL Viande Nature Jura s'est déclarée candidate.

La remise des offres est fixée au 29 juin à 12h et la Commission Délégation de service Public se réunira le 1^{er} juillet pour l'ouverture et le 10 juillet pour l'examen du rapport d'analyse. Suivront la phase de négociation puis de mise au point du contrat afin de présenter le projet de contrat à l'approbation du Conseil de septembre prochain.

Au regard de ce calendrier, il est proposé de prolonger la durée de la convention en cours avec Viande Nature Jura jusqu'au 30 septembre 2015, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que la convention peut être prolongée d'une durée maximale d'un an pour des motifs d'intérêt général.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote,

☞ **APPROUVE**, au regard de la présentation ci-dessus, de prolonger jusqu'au 30 septembre 2015, la durée de la convention de Délégation de Service Public établie avec la SARL Viande Nature Jura, dans le cadre de la gestion et de l'exploitation de l'abattoir, et de présenter le projet de contrat à l'approbation du Conseil communautaire de septembre 2015,



Questions diverses

Après présentation du FPiC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) par M. WERMEILLE, le Conseil Communautaire prend acte de l'application de la répartition de droit commun, pour 2015.

M. GRANDVUINET demande si le sujet de la construction d'une passerelle sur l'Ain entre Champagnole et Ney peut être de nouveau évoqué.

M. SAILLARD précise qu'un tel projet a été évoqué et évalué il y a 15 ans, ce qui coûterait 450 000 à 500 000 €.

M. PERNOT complète que cela est difficile à financer avec les ressources actuelles.

La séance est levée à 23h45.